

### Qu'est-ce qu'un régime de retraites en annuités ?

Le régime général ainsi que les régimes de la fonction publique et les régimes spéciaux actuels sont des régimes en annuités.

1. Un régime en annuités sert une retraite égale au salaire de référence multiplié par un taux de liquidation fixe (50 % dans le privé, 75% dans le public).
2. Ce taux de liquidation est pondéré par un coefficient de proratisation qui tient compte de la durée de cotisation, rapportée à une durée légale nécessaire pour avoir une retraite à taux plein. Exemple : une personne née en 1973 qui n'aurait cotisé que 41 ans lors de son départ en retraite, le taux de liquidation de sa pension sera de 41/43ème de 50 % (secteur privé) ou de 75 % (secteur public).
3. Enfin, ce coefficient de proratisation est lui-même affecté d'une décote si la durée de cotisation est inférieure à la durée légale, ou d'une surcote si elle lui est supérieure. La décote est de 5 % par année manquante ; 1,25 % par trimestre (plafonnée à 25%). La surcote est de 5 % par an.

Pension = salaire de référence X taux de liquidation X coefficient de proratisation (X décote ou surcote éventuelle)

La pension est donc très fortement déterminée par la durée de cotisation.

Le **salaire de référence pris en compte** peut être le salaire au moment du départ à la retraite (exemple, le salaire des 6 derniers mois d'activité dans la Fonction publique) ou le salaire sur tout ou partie de la carrière (les 25 meilleures années dans le régime général). Il peut intégrer tous les éléments du salaire (régime général) ou seulement certains (le régime de la fonction publique exclut les primes).

**La « générosité » réelle d'un régime en annuités (pension/dernier salaire) est très variable selon ses modalités**

Ainsi, la règle des 6 derniers mois est favorable aux fonctionnaires (le salaire de référence est le meilleur salaire de la carrière), mais l'exclusion des primes pénalise beaucoup de ceux qui en perçoivent beaucoup (elle réduit le salaire de référence).

**La générosité réelle d'un régime en annuités est aussi très variable selon les situations individuelles**

Plus la carrière est « ascendante » (forte progression du salaire au cours de la carrière), plus le salaire de référence est élevé et plus la pension sera élevée. Ainsi, pour un même effort contributif (cotisations versées au cours de la carrière), la pension peut être très différente d'une personne à l'autre.

La principale injustice du système : une discrimination selon les profils de carrières :

	Années 1 à 20	Années 21 à 40	Cotisations (10% salaire)	Pension (75% des 20 meilleures années)
Emmanuel	1 000 €	2 000 €	$(100 + 200)/2$ = 150 €	1 500 €
Edouard	1 500 €	1 500 €	$(150 + 150)/2$ = 150 €	1 125 €

### **Pour la CFDT, un régime en annuités a trois inconvénients :**

- il n'assure pas l'équité entre les cotisants puisqu'on peut obtenir des pensions différentes avec un même revenu de carrière et les mêmes cotisations versées ;
- il n'assure pas la lisibilité des droits puisque le montant de la retraite ne peut pas être connu avant de connaître la durée de carrière exacte.
- De plus, il peut y avoir des « droits perdus » (une durée de travail inférieure à 150 Smic horaires ne permet pas de valider un trimestre).

### **Pour la CFDT, le passage à un régime universel doit permettre de :**

- garantir une même technique de calcul des droits pour tous, afin de mettre un terme à la pénalisation que connaissent les polypensionné-es dans le système actuel,
- maintenir un haut niveau de solidarité intra et intergénérationnelle.

### **La CFDT revendique :**

- **un système contributif (cf. fiche spécifique) pour assurer la solidarité intergénération-nelle et l'équité entre les cotisants.**
- **un haut niveau de solidarité intragénérationnelle : face au chômage, à la maladie, à l'invalidité, au handicap, à la pénibilité du travail et pour les carrières longues, les femmes et les plus bas revenus.**

Plus d'information : \_\_\_\_\_

**Fédération Sgen-CFDT**  
47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19  
Tél : 01 56 41 51 00